PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 Février 2025

Présents : G. JEAN, G. RISBOURG, L. ARNAUD, R. FRANCESCHI, J. ROCHE, S. VALLECALLE, V.AGNES, P. PEYTHIEUX

Absents excusés : J. BLANC a donné pouvoir à R. FRANCESH
A. BREMOND a donné pouvoir à L. ARNAUD
P. BRESSUER a donné pouvoir à C. SEBASTIANI

Absent : O. DEVICHI

Approbation du P.V du 20.01.2025

ORDRE DU JOUR :

1. PROJETS
   - Réhabilitation de la place du 8 mai
     - -Délibération choix des SPS
     - -Point d'avancement
   - Vidéo protection
   - Police pluri communale
2. TRAVAUX
   - Budget
3. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS
4. RESSOURCES HUMAINES
5. URBANISME
   - Délibération pour ester en justice
6. COMMISSIONS MUNICIPALES ET EXTRA MUNICIPALES
7. QUESTIONS DIVERSES

Secrétaire de séance J. ROCHE

Validation du PV du 20.01.2025

1. PROJETS

- Réhabilitation de la Place du 8 mai

La commune a lancé le projet de réhabiliter la place du 8 mai pour cela, afin de lancer l'appel d'offre, celle si doit choisir l'entreprise de sécurité et de protection a la santé du chantier.
3 entreprises ont répondu à nos demandes de devis :

Socotec (idem boulangerie) – 2900€HT

Alpes Contrôle – 4970€HT

BTP Consultants – 5600€HT

Madame le maire propose de choisir le moins disant, d'autant que nous avions été satisfaits de leur mission lors du projet boulangerie, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Point d'avancement

- Rencontre avec MO début février pour présentation des plans du projet avec discussions, notamment sur implantation des places de parking et cadrage par rapport aux subventions qui ont été demandées.
  Prochaine réunion en mairie jeudi 27/02.

Vidéo protection

- Sur la place du 8 mai, 3 entrées/sorties du village, mairie, salle des fêtes.
  Prévu dans le budget de la réhabilitation de la place.
  Devis en cours : LEASE PROTECT
  43k€HT en acquisition + 4.000€HT de maintenance par an > possibilité d'obtenir une subvention mais sans garantie
  1065€HT / mois en location, installation et maintenance incluses.
  Un RDV est prévu avec la société VIAL cette semaine pour un second devis.

Police pluri-communale

- 2 conventions rédigées : la première a été transmise à la Préfecture par la gendarmerie pour contrôle de légalité, nous attendons le retour pour organiser la cérémonie de signature.
  Idem pour la convention entre les communes.

  Recrutement policier : en cours à Cucuron car ce sera la Mairie d'attache.
  5 personnes reçues à ce jour + 2 à recevoir > puis débriefe et choix.

  Volonté de démarrer en juin.

2. TRAVAUX

Budget

- Place du 8 mai – réhabilitation
- Voirie chemin de vivier – devis obtenu
- Vidéo protection – devis en cours
- Alarme école : nouveau système – devis à réaliser

3. SUBVENTION ET CONTRIBUTIONS

Associations Subventions 2025	Objet de la subvention	Demande de Subvention 2025	Proposition Faite au Conseil Municipal	Subvention 2024	Commentaires
Comité des Fêtes	Fête - Soirée Eric ROY	5 100,00 €	5 100,00 €	5 000,00 €	Montant correspondant à Eric ROY - organise beaucoup de manifestions
AEL	Achat d'un barnum + fonctionnement	1 000,00 €	500,00 €	200,00 €	le montant demandé est très élevé alors qu'il ne s'agit pas d'une action/animation
AGV	Fonctionnement - achat matériel pour soirée crêpes	465,00 €	450,00 €	300,00 €	Asso ayant une employée - Se garde une réserve en cas de problème
La Cabrièraine (Chasse)	Installation de panneaux pédagogique et de sécurité pour tous	300,00 €	300,00 €	300,00 €	
La Boule d'Aigues	Organisation de concours pour permettre la participation d'équipes aux divers championnats	300,00 €	300,00 €	300,00 €	
Lube-Lire	Achat de livres et d'un présentoir	200,00 €	200,00 €	300,00 €	
CHA	Concert + fonctionnement	800,00 €	800,00 €	200,00 €	Concert gratuit pour leurs 30 ans
Les Petits Jardins	Entretien des abords + installions table pique-nique	330,00 €	300,00 €	200,00 €	Utilisation uniquement par les familles adhérentes
OCCE 84	Végétalisé la cour suite à l'évaluation avec l'aide du Parc du Lub	600,00 €	300,00 €	2 000,00 €	OCCE va bénéficier de la vente des bureaux
ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE		9 095,00 €	8 250,00 €	8 800,00 €	
Grand Ménage de Printemps		1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	
Amicale des Pompier Cucuron		250,00 €	250,00 €		
Luberon Orientation		150,00 €	150,00 €		Ils n'ont pas fait de de demande, c'est une proposition de la part de la commission car ils nous aide à l'organisation de la course d'orientation du CMJ et vont nous prêter le matériel.
Clic Soleil'Age		100,00 €	100,00 €	100,00 €	
La Sauvi		100,00 €	100,00 €	100,00 €	
AUTRES ASSOCIATIONS		2 100,00 €	2 100,00 €	1 700,00 €	
Total		11 195,00 €	10 350,00 €	10 500,00 €	

2024 : voté 10.500€
2025 : demandé 11.195€ proposition 10.350€
La commission association propose le tableau ci-dessus qui est voté à l'unanimité par le conseil municipal.

- Nous n'avons pas encore reçu les bases, qui risquent d'augmenter.
  Suggestion de ne pas augmenter les taux de la commune.

4. RESSOURCES HUMAINES

Personnel

- Véronique Antonini, notre cantinière, est en CDD depuis 2 ans. Elle sera « stagérisée » à compter du 3 mars. Au terme d'une période d'un an, elle sera titularisée.

Eric Ripert sera en retraite progressive à partir du 1er mars, à mi-temps. Il quittera alors l'école et conservera ses fonctions de cantonnier. Un agent d'animation sera mis à disposition par le centre social de l'Aiguier pour assurer la pause méridienne à l'école.

Julien Genay voit son contrat renouvelé le 17 mars pour 1 an, et pour la dernière fois en CDD.

ASA : autorisations spéciales d'absence

Cf. tableau envoyé par email.

ASA

RÉFÉRENCES	OBJET	DURÉE	OBSERVATIONS
Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, article 59-5°	**Mariage** de l'agent	5 jours ouvrables	Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative
	d'un enfant	3 jours ouvrables	
	PACS de l'agent	1 jour ouvrable	
Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, article 59-5°	**Décès/obsèques** du conjoint ou concubin ou pacsé	5 jours ouvrables	Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative
	d'un enfant	5 jours ouvrables	
	d'un petit enfant	3 jours ouvrables	
	des père, mère, beau-père, belle mère	3 jours ouvrables	
	frère, sœur	3 jours ouvrables	
	les autres ascendants, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur	1 jour ouvrable	
Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, article 59-5°	**Maladie très grave** du conjoint ou concubin ou pacsé	5 jours ouvrables	Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative Jours éventuellement non consécutifs
	d'un enfant	5 jours ouvrables	
	des pères, mère	3 jours ouvrables	
	frère, sœur,	3 jours ouvrables	
Code du travail, article L. 3142-[1]	**Naissance ou adoption**	3 jours pris dans la semaine de l'événement	Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative

Circulaire n° 1475 du 20 juillet 1982 relative aux autorisations d'absence pouvant être accordées au personnel de l'administration pour soigner un enfant malade ou pour en assurer momentanément la garde	**Garde d'enfant malade**	6 jours pour les temps complet 4 jours pour les temps non complet	Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative Autorisation accordée pour les enfants jusqu'à l'âge de 16ans et sous réserve de nécessité de service Autorisation accordée par année civile, quel que soit le nombre d'enfants Autorisation accordée à l'un ou l'autre des conjoints (ou concubins)

RÉFÉRENCES	OBJET	DURÉE	OBSERVATIONS
Loi n°84-594 du 12 juillet 1984 Décret n°85-1076 du 9 octobre 1985	**Concours et examens en rapport avec l'administration locale**	Le(s) jour(s) des épreuves	
J.O.AN (Q) n°50 du 18 décembre 1989	**Don du sang**	3 h maximum	Autorisation limitée à quatre dons par an et sous réserve de nécessité de service.
J.O.AN (Q) n°50 du 18 décembre 1989	**Don de plasma et de plaquette**	Durée du trajet et du don	Autorisation accordée sur précision du jour et de l'heure du RDV et sous réserve de nécessité de service.
	Déménagement	1 jour ouvrable maximum 1 fois par an.	Autorisation susceptible d'être accordée sur présentation d'une pièce justificative.

RÉFÉRENCES	OBJET	DURÉE	OBSERVATIONS
Circulaire NOR/RDFF/17/08819/C du 24 mars 2017	**Assistance Médicale à la Procréation (PMA)**	La bénéficiaire : Absence sur la durée de l'acte intervenant dans le cadre du protocole PMA Le conjoint : 3 absences maximum pour accompagner la bénéficiaire du protocole PMA, sur la durée de l'acte.	Autorisation susceptible d'être accordé sur présentation d'un justificatif médical intervenant dans le cadre du protocole PMA

RÉFÉRENCES	OBJET	DURÉE	OBSERVATIONS
Code de Procédure Pénale Articles 266-288 Réponse ministérielle n°1303 JO S (Q) du 13.11.97	**Jurée d'assises**	Durée de la session	Fonction obligatoire Maintien de la rémunération, sous déduction du montant de l'indemnité de sessions perçue en application du code de procédure pénale
Circulaire NOR/INT/B/9200308C du 17 novembre 1992	**Assesseur délégué de liste / élections prud'homales**	Jour du scrutin	Autorisations susceptibles d'être accordées, sur présentation d'un justificatif et sous réserve des nécessités de service
Circulaire FP n°1530 du 23 septembre 1983	**Electeur – assesseur – délégué / élections aux organismes de Sécurité Sociale**	Jour du scrutin	
Loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 Article L122-20-1 du Code du travail	**Journée citoyenne**	1 jour	Participation obligatoire Maintien de la rémunération
Loi n° 96-370 du 3 mai 1996 Circulaire NOR/PRMX9903519C du 19 avril 1999	**Sapeurs-pompiers**	<u>Formation initiale :</u> au moins 30 jours sur 3 ans dont au moins 10 la première année <u>Formation de perfectionnement :</u> Au moins 5 jours par an <u>Disponibilités opérationnelles</u> : par convention avec le SDIS	Autorisation accordée sauf en cas de nécessité de fonctionnement du service publique. Les refus doivent être motivés, notifiés à l'agent et transmis au SDIS. Le SDIS informe l'employeur au moins deux mois à l'avance des dates et de la durée des actions envisagées.

Base de travail : document du CDG avec allègement des filiations.
En attente de la validation du CDG, puis délibération à prendre et information du personnel.

5. URBANISME

- Dossier des ombrières de Florajet
  Avocat consulté à plusieurs reprises. La première facture d'honoraires est de 4800€.
  Une délibération doit être prise pour régler cette facture > adoptée à l'unanimité.
  Convention en cours de rédaction + échanges avec Florajet qui souhaite obtenir l'avis de leur avocat > en attente retour Florajet.

6. COMMISSIONS MUNICIPALES ET EXTRA MUNICIPALES

Ecole

- Prochain conseil d'école le 6 mars.

CMJ

- Le CMJ organise une course d'orientation dans le village le dimanche 30 mars 2025.
  Projet à l'étude (pas encore communiqué aux CMJ) : voyage d'études à Paris avec entre autres visite du Sénat – déplacement en train et 1 nuitée sur place. Période envisagée : octobre 2025. Une demande de budget sera soumise au conseil municipal.

Musée

- Visite avec association CHA d'un ancien moulin à huile appartenant à la mairie. Petits travaux à prévoir avant installation.

Participation Citoyenne

- Il est nécessaire d'organiser une réunion publique, puis appel au volontariat avec un référent par quartier et un référent pour la commune qui sera le contact des gendarmes. Patrick est aujourd'hui le référent.
  Proposition : article dans le prochain bulletin pour informer et donner la date de la réunion.

PNRL

- Les comptes du PNR sont mauvais. Propositions du Parc :
  - la cotisation par habitant va légèrement augmenter (+0.50€ par habitant).
  - solidarité des communes pour reverser 20% de la subvention ruralité 2025 au Parc.

- Débat au sein du CM car certains ne trouvent pas logique que les communes rurales soient sollicitées alors que les plus grandes communes ne sont pas concernées par cette subvention.

Sécurité

- Une réunion de la commission devra être organisée en mars pour finaliser le PPS et l'envoyer à la Préfecture.

Action sociale

- 2 dossiers conséquents et récurrents sont traités par la commission.

Associations

- Le comité des fêtes organise le festival Cabribière le samedi 8 mars sur la place du 8 mai + expo-photo dans la salle des fêtes.

7. QUESTIONS DIVERSES

- L'association Les Amis de la Bonde présentera la restitution de l'enquête citoyenne mercredi 26 février dans la salle des fêtes.

SEANCE LEVEE 21H30